



**MESSAGE RELATIF A UN CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES, POUR METTRE EN SYSTEME SEPARATIF LA PREMIERE ETAPE DU QUARTIER DE CHAMBLIOUX A GRANGES-PACCOT, SOIT LE CHEMIN DE TORRY**

---

Lors de l'Assemblée communale du 11.04.11, un crédit d'étude a été voté en relation avec l'assainissement des eaux claires et usées du secteur de Chamblieux, respectivement pour la mise en système séparatif des habitations du secteur entre la route de Chamblieux, les chemins de Torry et des Rosiers.

Le Conseil communal a, dans la continuité, immédiatement chargé le bureau Rhône & Jeanneret, à Givisiez, d'établir un devis estimatif pour la réalisation de la première étape, à savoir l'assainissement du chemin de Torry depuis la route de Chamblieux jusqu'à la limite du terrain propriété du couvent de la Visitation.

Un rapport technique, en application de notre règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux approuvé le 22 janvier 2008, a été établi ainsi qu'un plan de situation et un plan de profil en long des collecteurs à mettre en place.

Le devis estimatif tient compte des travaux de génie civil, selon un devis détaillé, pour un montant de Chf 243'500.-, y compris 10% de divers et imprévus et les coûts de remise en état, ce à quoi il faut ajouter les honoraires pour la direction des travaux Chf 16'000.-, les frais de géomètre de Chf 5'000.- ainsi que la TVA. Le devis estimatif du bureau d'ingénieurs se montant ainsi à **Chf 285'660.- TTC**, compte tenu du fait que le projet et le devis sont couverts par le crédit d'étude accordé par l'Assemblée communale du 11.04.11.

***La proposition du Conseil***

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communal d'octroyer d'un crédit d'investissement de **Chf 300'000.-** pour la première étape de la mise en séparatif des eaux du secteur de Chamblieux, soit du chemin de Torry.

Le financement de cette dépense est assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la commune et les taxes de raccordement.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly